



N° D294 / 2022
Domaine : 1.1.8

Le Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 qui donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'offre remise pour la dévolution du marché relatif à la prestation de la réalisation de 2 illustrations du château des Tourelles en couleurs, réalisée à l'aquarelle et à l'encre, définitives et complètes, et soigneusement digitalisées, retouchées et optimisée pour l'impression, sous forme de fichier numérique compatible avec les outils informatiques de la Commune, pour faire réaliser des puzzles de la taille de 47.8 x 34.2 cm à l'occasion de l'inauguration du château des Tourelles ;

Considérant que l'offre de l'entreprise *Flying Castle Art* est économiquement avantageuse pour la Commune ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer à l'entreprise *Flying Castle Art* sise 9 rue des Ecoles, 78125 La Boissière Ecole, le marché relatif à la prestation de la réalisation de 2 illustrations du château des Tourelles en couleurs à l'occasion de l'inauguration de l'espace artistique ;

Article 2 : De signer avec l'entreprise *Flying Castle Art* le marché public de prestations intellectuelle selon les conditions précisés dans le contrat ;

Article 3 : Le montant du marché est établi à 1300 euros nets de taxes.

Bois-Colombes, le 3 août 2022



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint,

Gilles CHAUMERLIAC